

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2022 du Service des Eaux de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autrui-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;
- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2022 a été voté le 23 Février 2023, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

Présentation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	51 853.93 €	Vente de l'eau	180 074.00 €
Charges de personnel	7 199.80 €	Redevance pollution	18 003.64 €
Autres charges de gestion courante	4 031.00 €	Location compteur	13 673.78 €
Charges financières	14 906.55 €	Autres prestations de service	2 233.00 €
Dotations provisions créances douteuses	12.56 €	Autres produits gestion courante - FCTVA	968.00 €
Reversement redevance pollution	16 290.00 €	Produits exceptionnels	2.88 €
Charges exceptionnelles	200 044.92 €		
Total dépenses réelles	294 338.76 €	Total recettes réelles	214 955.30 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 026.42 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €
Total général	325 365.18 €	Total général	219 702.30 €

Fonctionnement	Dépenses	325 365.18 €
	Recettes	219 702.30 €
	Résultat de l'exercice –	105 662.88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021		+ 407 329.38 € (comprenant l'excédent de 2021 d'un montant de 512 992.26 €)

Présentation des dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations en cours – Travaux renouvellement canalisations	189 450.53 €	Subvention d'équipement	56 100.00 €
Emprunts	35 000.00 €	FCTVA	522.00 €
Total des dépenses réelles	224 450.53 €	Total des recettes réelles	56 622.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	31 026.42 €
Total général	229 197.53 €	Total général	87 648.42 €

Investissement Dépenses 229 197.53 €
 Recettes 87 648.42 €
 Résultat de l'exercice - 141 249.11 €
 Restes à réaliser - 332 993.00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 - 414 875.85 € (comprenant l'excédent de 2021 d'un montant de 59 666.26 € diminué du déficit de l'exercice et des restes à réaliser)

Pour conclure, le Conseil Municipal, pour le budget 2023, devra inscrire un déficit de fonctionnement à hauteur de 7 56.47 €, l'excédent de 407 329.38 € étant insuffisant pour couvrir, d'une part le déficit d'investissement et d'autre part les restes à réaliser.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 23 Février 2023

Le Maire,



Christophe GUERTON



La doyenne,



Bernadette DORAT